

# GESTION DE LA FIN DE VIE :

## QUELS DISPOSITIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS FUTURS ?

- RAPPORT 2020 -

 **équiPédia**  
*ifce*

Connaissances

[www.equipedia.ifce.fr](http://www.equipedia.ifce.fr)

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

---

Depuis les années 90, la filière équine en France a beaucoup évolué. L'équitation s'est démocratisée avec une augmentation très importante du nombre de pratiquants dans les centres équestres (+ 160% de licenciés entre 1990 et 2019). Avec cette démocratisation de la pratique, le nombre de propriétaires a suivi la même tendance : il a fortement augmenté. Jusqu'alors principalement composée de propriétaires « professionnels », la filière a vu le nombre de propriétaires individuels se développer.

Par ailleurs, la baisse de consommation de viande chevaline et la modification de la relation Homme/animal dans la société ont entraîné une baisse de l'abattage des équidés.

Ces évolutions ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de « vieux » chevaux. **La population de chevaux de plus de 20 ans est passée de 85 000 équidés en 2008 à 120 000 équidés en 2016.**



# Partie I – La place du cheval à la retraite en France aujourd’hui

## 1 - Une population d'équidés en baisse marquée mais des retraités de plus en plus nombreux

En 2019, l'OESC estime la population à 1,05 millions d'équidés présents sur le territoire français. Deux tiers du cheptel sont des chevaux de selle et des poneys, 15% des chevaux de course, 10% des ânes et 7% des chevaux de trait. Cette donnée est estimée car le nombre d'équidés n'est pas connu par comptage des données IFCE-SIRE (cf méthodologie et sources de données).

Entre 2008 et 2019, l'effectif d'équidés a baissé de près de 10%, alors qu'il avait connu auparavant une croissance importante au cours des années 1990 puis 2000. La baisse de cheptel depuis 2012 est la conséquence d'une baisse des naissances amorcée en 2010.

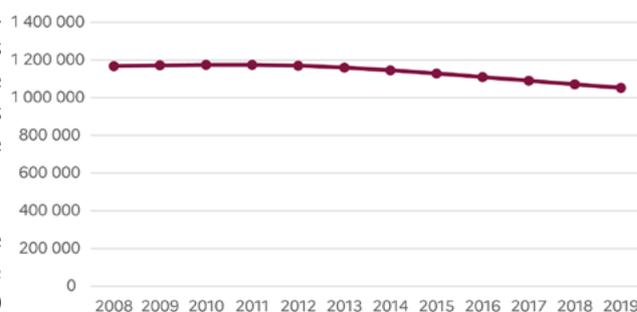
L'effectif de chevaux à la retraite a, quant à lui, fortement progressé passant d'environ 130 000 individus en 2008 à près de 160 000 chevaux en 2019. Cette hausse est en partie liée au développement qu'a connu la pratique de l'équitation dans les années 1990-2000. En effet, ces nouveaux pratiquants sont ensuite devenus propriétaires : le nombre de propriétaires individuels a ainsi fortement augmenté.

Les chevaux de ces nouveaux propriétaires des années 1990-2000, sont aujourd'hui à la retraite. Or, ils ne sont pas professionnels de la filière et ne disposent pas toujours de surfaces ou d'installations pour accueillir un équidé. Ils ont des pratiques et attentes particulières pour gérer la retraite de leurs animaux.

Une enquête menée auprès de plus de 600 propriétaires d'équidés a permis d'en savoir plus sur l'activité actuelle de l'équidé, le type d'hébergement et les coûts, les prestations et la projection que font les propriétaires de chevaux encore actifs quant à la retraite de leur animal (cf Annexe).

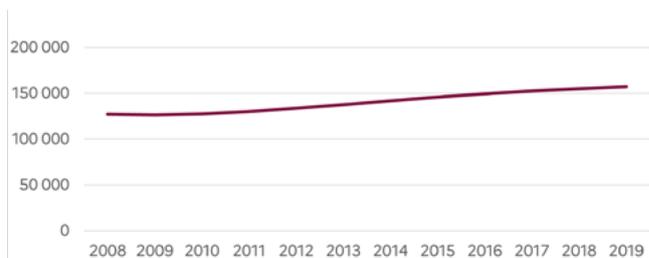
Elle révèle que plus de la moitié des équidés retraités sont âgés de 20 ans et plus. Néanmoins, 40% ont entre 10 et 19 ans et sont classiquement considérés comme potentiellement actifs.

Effectif d'équidés en France



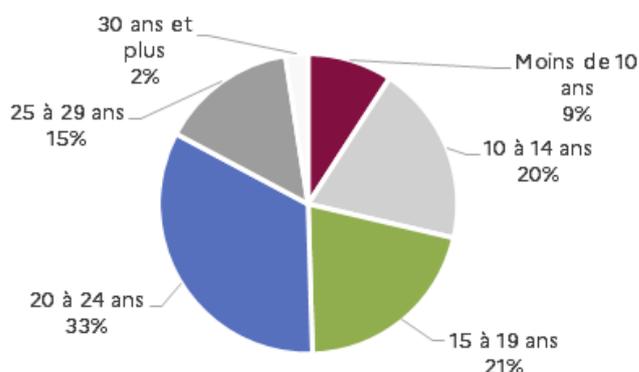
Source : IFCE-OESC, d'après SIRE, TRACES, EDI-SPAN, FranceAgrimer, DDCSPP

Effectif de retraités



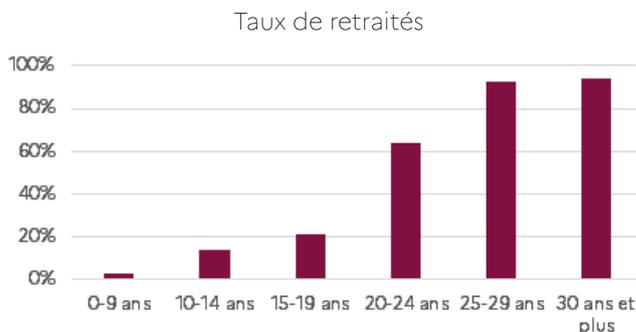
Source : IFCE-OESC, d'après enquête

Répartition des retraités



A l'inverse, il n'est pas rare de voir des chevaux de plus de 20 ans maintenir une activité. Ainsi, près de la moitié de ceux ayant entre 20 et 25 ans sont encore utilisés.

86% des retraités sont des chevaux de selle et des poneys. Les galopeurs, les trotteurs et les chevaux de traits représentent, chacun 3 à 6%, du cheptel de retraités.



## 2- Des retraités principalement logés chez leur propriétaire

8 équidés sur 10 sont hébergés au domicile de leur propriétaire, plus d'1 sur 10 sont en pension et les autres sont dans des systèmes alternatifs comme des regroupements de plusieurs propriétaires qui gèrent eux-mêmes leurs animaux.

A la question, « Pourquoi avez-vous choisi ce type de structure pour la retraite de votre équidé ? » :

- ▶ Les propriétaires qui font le choix d'héberger leur équidé chez eux, déclarent qu'ils possèdent les installations nécessaires (36%), qu'ils veulent pouvoir soigner/gérer et s'occuper du bien-être de leur cheval (31%), qu'ils veulent pouvoir le voir souvent (20%) et par raison économique (18%).

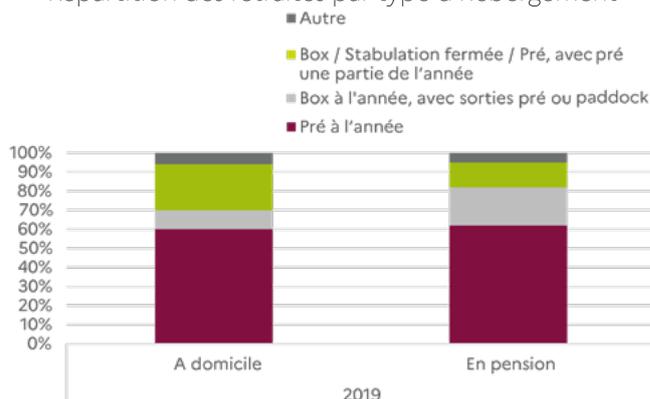
Verbatim : « Je dispose de toutes les installations pour 4 chevaux et j'aime m'occuper de mes chevaux par passion », « Parce que cela me coûte moins cher et que je l'ai sous la main », « pour l'avoir près de moi et pouvoir lui attribuer les soins et suivi adapté à un cheval âgé »

- ▶ Les propriétaires qui, à l'inverse, font le choix de mettre ou laisser le cheval en pension, déclarent le faire pour les prestations proposées et pour la surveillance (55%), pour les compétences, la renommée ou la confiance envers le gérant (38%), parce que le cheval était déjà dans la structure avant la retraite ou parce qu'ils ont déjà un animal dans cette structure (31%) et pour la proximité de la structure leur permettant de voir régulièrement le cheval (21%).

Verbatim : « Elle est parfaitement surveillée, entretenue par des personnes compétentes, dont c'est le métier », « Petite pension familiale, pension pré-box avec d'autres poulinières. Très bon suivi et pré à plat car jument avec hanche coulée », « possibilité de m'en occuper dans le même lieu que mon nouveau cheval »

Près de 60% des équidés retraités sont hébergés au pré à l'année, qu'ils soient logés au domicile des propriétaires ou en pension. Environ 35% des chevaux sont rentrés au box ou en stabulation fermée durant une partie de l'année au moins.

Répartition des retraités par type d'hébergement



Source : IFCE-OESC d'après enquête

Ce système regroupe deux modes d'hébergements :

- ▶ des équidés qui passent une partie de l'année au pré 24h/24 à la belle saison et qui sont rentrés une partie de la journée en hiver,
- ▶ ou bien des équidés qui sont sortis-rentrés tous les jours de l'année.

Les chevaux à domicile sont souvent mis complètement au pré une partie de l'année alors qu'en pension, les chevaux sont davantage rentrés toute l'année avec des sorties quotidiennes.

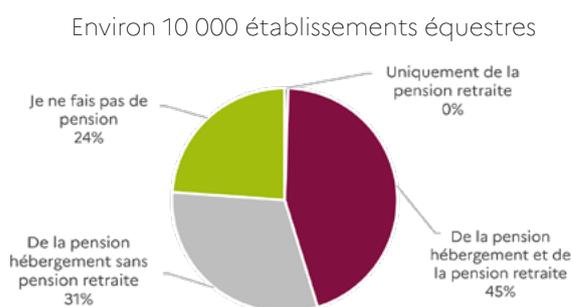
Les propriétaires se déclarent globalement satisfaits de la situation d'hébergement, très peu ont l'intention de changer de structure ou de mode d'hébergement prochainement.

La plupart des équidés en pension sont hébergés proches de leur propriétaire. Près de 90% sont à moins d'une heure de trajet de leur propriétaire. A l'opposé, près de 10% sont hébergés à plus de deux heures, soit environ 2 000 équidés. La distance des propriétaires vis-à-vis de la structure de pension ne pose pas de problème particulier pour les gérants d'écurie. Ils gèrent facilement la communication et la facturation à distance. Concernant la fréquence de visite, il n'y a pas de lien direct entre la proximité de l'équidé et la fréquence des visites de son propriétaire, en particulier dans les structures spécialisées. Dans l'ensemble, les propriétaires proches ne viennent pas plus fréquemment voir leurs animaux que des propriétaires éloignés.

Près de 40% des structures ont mis en place un moyen spécifique de communication avec les propriétaires ne venant pas fréquemment. Ils utilisent les réseaux sociaux, sms, mails ou autres applications pour échanger des nouvelles et des photos.

### 3- Environ 4 500 structures proposent de la pension retraite et des places sont disponibles

L'OESC évalue à environ 10 000, le nombre d'établissements équestres en France (cf méthodologie et sources de données). D'après une enquête menée auprès de 165 dirigeants d'établissements, l'OESC estime que 4 500 établissements proposeraient de la pension retraite et 22 000 places seraient inoccupées. Les pensions spécialisées dans la retraite représentent finalement peu de structures : une cinquantaine d'établissements ont été recensés.



Source : IFCE-OESC d'après enquête

Les structures comptent en moyenne 30 à 35 places dont 5 sont vacantes. Dans les établissements spécialisés pour la retraite, des prestations spécifiques sont proposées comme une complémentation alimentaire individualisée si nécessaire même pour des animaux au pré. La responsabilité des gérants y est également accrue car les propriétaires, venant très peu, leur délèguent totalement l'observation et les soins.

# Partie II - Les difficultés de gestion de la fin de vie des équidés

## 1 - Des dons mais aussi des saisies administratives de plus en plus nombreux

Lors des enquêtes sur le marché du cheval réalisées par l'Observatoire Economique et Social du Cheval, une hausse des dons d'équidés a été constatée entre 2011 et 2017. Ils représentent en 2017, plus de 6% des échanges d'équidés. Cette hausse des dons, qui facilite l'accession à la propriété d'un équidé pour des personnes n'ayant pas les connaissances nécessaires ou pas les moyens financiers suffisants au bon entretien d'un tel animal, pourrait favoriser une hausse des cas de négligences ou d'abandons par la suite.

Les associations de protection animale contactées (cf Annexe 1) déclarent avoir vu leur nombre de pensionnaires augmenter ces dernières années, bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre d'équidés saisis ou abandonnés. Ces animaux sont placés auprès de ces associations suite à des décisions de justice la plupart du temps. En plus de ces animaux saisis, les associations sont confrontées à une augmentation des dénonciations de maltraitances. Elles expliquent cela par une sensibilité plus importante au bien-être animal par la population. Ces cas relèvent la plupart du temps de négligence. L'apport de conseils sur les soins à apporter aux animaux permettent le plus souvent de remédier à ces manquements.

Une des pistes de réflexion de l'ensemble de la filière serait de mettre l'accent sur la formation technique des propriétaires notamment à travers la mise en place d'un permis de détention. Cela afin de limiter les cas de négligences en insistant sur les coûts d'entretien du cheval âgé. Il faut que les propriétaires aient des références afin d'anticiper les frais nécessaires pour entretenir un équidé à la retraite.

Près de 25% des structures proposant de la pension retraite ont déclaré avoir été confrontées à au moins un abandon d'équidé dans leur structure. Dans ces cas-là, les gérants ont révélé dans la majorité des cas avoir fait appel à une procédure judiciaire. Une structure a déclaré avoir organisé des vides greniers et faire appel à des dons d'entreprises pour pouvoir financer les soins nécessaires pour ces chevaux.

Verbatim : « *Mise en demeure et judiciarisation* », « *L'intervention d'un huissier et d'une procédure en justice* »

## 2 - Des pratiques autour de l'équarrissage pas toujours satisfaisantes

D'après une enquête menée auprès de propriétaires ayant eu recours à l'équarrissage entre 2015 et 2017, environ 20% d'entre eux souhaitent que la procédure de gestion de la fin de vie évolue. 1/3 reprochent un délai d'enlèvement du cadavre trop long. 2/10 trouvent les formalités administratives trop complexes. Le coût est parfois critiqué, en particulier par des propriétaires souhaitant avoir recours à l'incinération. Plus anecdotiquement, quelques-uns aimeraient avoir accès à un autre moyen d'euthanasie comme c'est le cas dans certains pays anglo-saxons par exemple.

Verbatim : « *Une piste de travail serait de permettre la prise de rendez-vous avec l'équarrisseur lorsque les euthanasies ne sont pas réalisées en urgence. Cela afin de réduire le délai entre la mort et l'enlèvement du corps de l'animal* », « *Je ne peux malheureusement rien n'y changer, mais ne peux que constater la dégradation du service d'équarrissage. Pour Ivanohé, appelé le jour même, l'équarrissage n'est passé que le 6ème jour...* », « *Il est absolument nécessaire que l'enlèvement d'un cadavre soit fait dans les 24h maximum suivant le décès (y compris week-ends et jours fériés)* »

## 3 - Evolution récente de l'abattage en France et conséquence de l'arrêt de l'abattage aux Etats-Unis

En France, depuis plusieurs dizaines d'années, l'abattage des équidés à destination de la consommation humaine a fortement diminué en raison d'une baisse importante de consommation de la viande chevaline et plus récemment d'un changement de perception de l'animal. Cependant, une interdiction complète de l'abattage en France pourrait avoir des répercussions négatives sur le bien être des équidés.

Par exemple, aux Etats-Unis, l'arrêt de l'abattage et à la crise économique de 2007, ont généré 170 000 chevaux « indésirables » chaque année. Cette interdiction de l'abattage a conduit à une augmentation des cas d'abandons, de négligences et de mauvais traitements entraînant donc une baisse générale du bien-être. De plus, les chevaux non abattus sur le territoire américain, soit plus de 100 000 animaux, sont en partie, transportés vers le Canada ou le Mexique pour être, tout de même, abattus. Les conditions de transport ne sont que très peu encadrées par la loi et sont donc propices aux abus comme des temps de transports très longs par exemple.

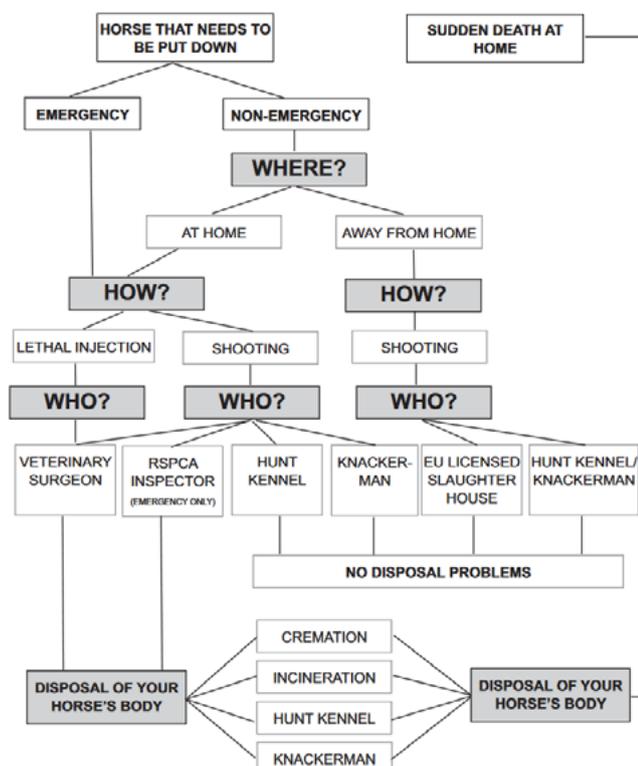
#### 4 - Des chevaux non désirés peu nombreux

D'après l'enquête menée en France auprès des propriétaires de chevaux encore actifs, 6% ne souhaitent pas les conserver à la retraite. Seulement 1% serait prêt à le donner à un professionnel. Cela laisse supposer que ces équidés seront destinés à l'abattoir pour la plupart d'entre eux.

Parmi les structures, 31% ne conservent pas tous leurs équidés en retraite. 14% d'entre elles, sont prêtes à les donner à des professionnels (voire les payer).

Cela représente moins de 1 500 équidés par an qui seraient destinés à l'abattage.

#### 5 - Des solutions pour la fin de vie très diverses



En Angleterre, pour euthanasier son animal, il est possible d'avoir recours à d'autres méthodes que l'injection létale, l'euthanasie par arme à feu est autorisée. Cette dernière peut être pratiquée par d'autres professionnels que le vétérinaire. Par exemple, l'équarrisseur peut aussi pratiquer le geste.

Les propriétaires ont plusieurs possibilités concernant la prise en charge du corps de leur animal. A l'équarrissage, s'ajoute la possibilité de l'enterrer, de l'incinérer, ou de faire appel à un chenil de chasse par exemple.

D'après une étude anglaise (Advancing Equine Scientific excellence Equine End of Life), lors d'une euthanasie programmée, 60% des répondants ont choisi une injection létale par un vétérinaire, 28% ont eu recours à une euthanasie par arme à feu par un équarrisseur, 8% par arme à feu par un vétérinaire et 4% par l'abattoir ou autres procédés.

Source : Humane Slaughter Association

#### 6 - Une communication importante et anticipée dans d'autres pays

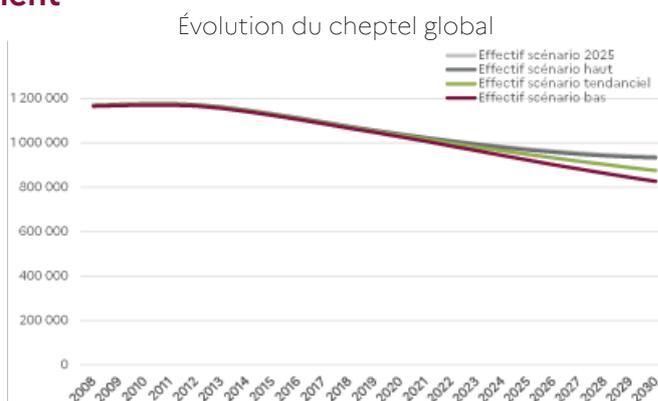
En Angleterre, les organismes de charité produisent de nombreux documents d'aide pour les propriétaires. Ces documents concernent aussi bien l'anticipation des choix de fin de vie, que des grilles d'aides à la décision pour améliorer les soins du cheval âgé. Ils peuvent sensibiliser les propriétaires aux coûts à prévoir pour la fin de vie de leur animal. Il existe même, des groupes de personnes joignables par téléphone pour aider le propriétaire dans le processus de « deuil » de leur animal.

# Partie III – La situation à l’horizon 2030

## 1 - Un cheptel qui continue de baisser fortement

Pour imaginer l’évolution de l’effectif d’équidés présent sur le territoire, quatre scénarii ont été établis, avec les représentants de la filière, en modifiant les hypothèses sur les paramètres : naissances, importations, décès et exportations. (cf Annexe 2)

L’effectif d’équidés va continuer à fortement diminuer pendant les dix prochaines années quel que soit le scénario retenu. En 2030, il devrait atteindre 885 000 équidés (+/- 50 000 en fonction des différents modèles étudiés).



Source : IFCE-OESC, d’après SIRE, TRACES, EDI-SPAN, FranceAgrimer, DDCSPP

## 2 - Divers scénarii envisagés

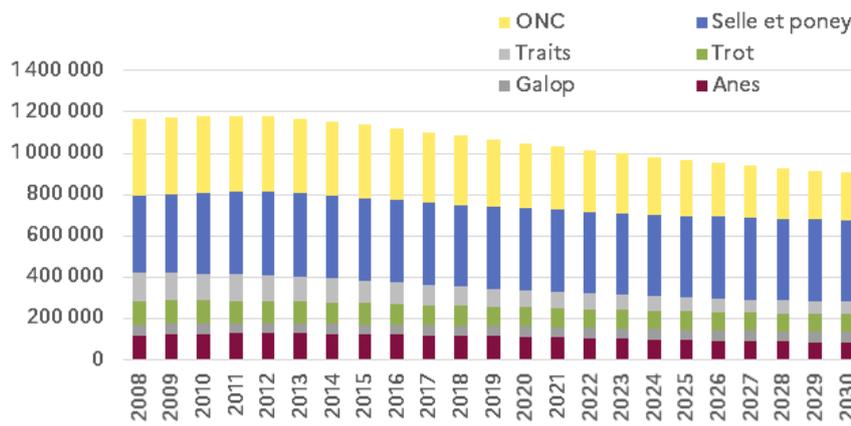
La méthode d’estimation du cheptel d’ici 2030 repose sur les 4 scénarii présentés ci-dessous :

- ▶ Le scénario tendanciel poursuit les tendances observées actuellement, stabilité des naissances et des exports, baisse des abattages,
- ▶ Le scénario bas intègre des hypothèses qui font diminuer le cheptel global, baisse des naissances et des exports, stabilité des abattages,
- ▶ Le scénario haut intègre les hypothèses de hausse des naissances et de l’importation et un arrêt de l’abattage à l’horizon 2030,
- ▶ Le scénario « 2025 » intègre les mêmes hypothèses que le scénario haut pour les naissances et l’importation. L’arrêt de l’abattage aurait lieu en 2025.

	Scénario bas	Scénario tendanciel	Scénario haut	Scénario « 2025 »
Naissances	- 1 % par an Trot : - 3 %	Stable	+ 1 % par an	+ 1 % par an
Abattage	Stable	Baisse équivalente à 2008 / 2018	Arrêt en 2030	Arrêt en 2025
Export	Stable (sauf Trot : - 1 % par an Trait : - 2 % par an)	Stable (sauf trait - 1 % par an)	Stable (sauf Trot : + 2 % par an)	Stable (sauf Trot : + 2 % par an)
Import	Galop : stable Trot : + 3 % par an Selle-poneys : - 6 % par an Trait : stable Anes : stable	Galop : stable Trot : + 5 % par an Selle-poneys : - 4 % par an Trait : stable Anes : + 2 % par an	Galop : + 1 % par an Trot : + 5 % par an Selle-poneys : stable Trait : stable Anes : + 3 % par an	Galop : + 1 % par an Trot : + 5 % par an Selle-poneys : stable Trait : stable Anes : + 3 % par an

### 3 - Des évolutions contrastées selon les types d'équidés

Evolution de la population



Source : IFCE-OESC, d'après SIRE, TRACES, EDI-SPAN, FranceAgrimer, DDCSPP

La baisse des effectifs concerne essentiellement les chevaux de trait, les ânes et les ONC qui verront entre 2020 et 2030 leurs effectifs diminuer d'environ 25-30%. Les chevaux de selle et poney de races resteraient globalement stables. La population de galopeurs enregistrerait une croissance de son cheptel, au moins légèrement dans le scénario le plus pessimiste.

Le cheptel de chevaux de selle et les poneys (ONC compris), ayant entre 4 et 16 ans, devraient diminuer d'environ 80 000 individus entre 2020 et 2030 dont environ 10 000 chevaux et poneys de races et 70 000 ONC. Selon le changement de la demande dans les années à venir, cette évolution des cheptels de chevaux de selle et de poneys en âge de travailler pourrait créer des tensions de renouvellement du cheptel utilisé.

Les trotteurs sont plus sensibles aux différents scénarii :

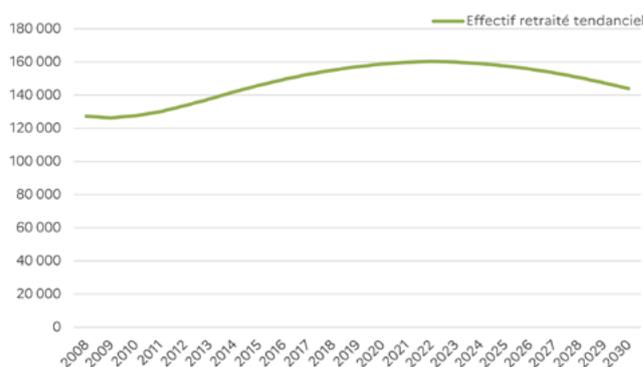
- ▶ ils pourraient voir leur effectif baisser si la diminution récente des naissances se poursuit (environ 7%),
- ▶ ou au contraire augmenter en cas de reprise des naissances et de baisse de l'abattage.

### 4 - Un effectif de retraités en hausse jusqu'en 2023

L'effectif de chevaux à la retraite devrait augmenter jusqu'en 2023 puis décroître jusqu'en 2030, pour atteindre environ 140 000 équidés.

La proportion d'équidés à la retraite progresse dans les populations de chevaux de selle, de poneys et de trait. Elle est stable pour les chevaux de course que ce soit au trot ou au galop.

Effectifs de retraités



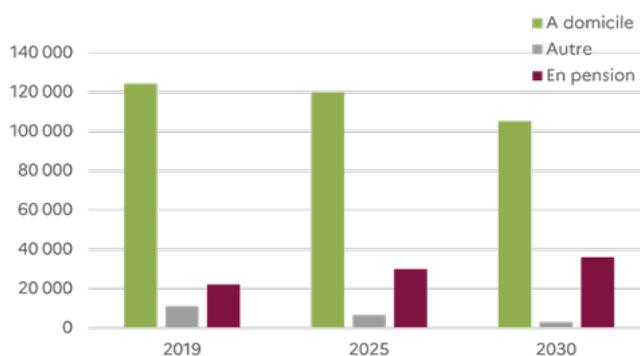
Source : IFCE-OESC d'après enquête

## 5 - Des places pour tous

Dans les années à venir, la baisse du cheptel d'équidés retraités ne touchera pas les différents modes d'hébergement de la même manière.

Si les retraités hébergés à domicile devraient connaître une baisse marquée, le nombre d'équidés à la retraite en pension devrait progresser de 15 à 20 000 individus d'ici 2030. Actuellement, environ 20 000 chevaux sont en pension et cet effectif devrait atteindre près de 40 000 animaux en 2030.

Répartition des retraités par type de structure



Source : IFCE-OESC, d'après enquête

22 000 places sont déjà vacantes dans des structures proposant de la pension retraite et 6 000 de plus seront disponibles dans des structures qui prévoient de proposer cette prestation dans les années à venir. Cet afflux de 20 000 chevaux de plus ne devrait donc pas poser de problème d'accueil aux structures professionnelles si leur nombre reste constant.

## 6 - Un chiffre d'affaires important et un potentiel d'emplois

Le chiffre d'affaires annuel dégagé par les chevaux à la retraite est estimé à environ 200 millions d'euros dont près de 50 millions issus des équidés en pension.

Une majorité des propriétaires, hébergeant leur équidé à domicile, déclarent dépenser moins de 100 € par mois pour l'entretien de leur équidé.

Pour les propriétaires de chevaux en pension, les coûts sont plus élevés : principalement entre 200 et 400 € par mois.

Type de prestations	Tarifs moyens
Pré à l'année	160 €
Pré été / rentré Hiver	220 €
Rentré à l'année	320 €

Les prix de pension observés lors des enquêtes sont variables en fonction des prestations proposées.

L'augmentation du cheptel de chevaux à la retraite d'ici 10 ans devrait permettre de doubler le chiffre d'affaires total annuel pour arriver à un montant global de près de 400 millions d'euros.

Lors des entretiens réalisés auprès des structures spécialisées dans l'accueil des chevaux à la retraite, le temps moyen de travail mensuel par équidé est de 4,8 heures. L'augmentation de près de 20 000 équidés en pension pourrait donc engendrer un besoin de 700 emplois supplémentaires.

Néanmoins, cette augmentation du besoin de main d'œuvre dans ce secteur pourrait se faire au détriment des besoins de main d'œuvre du secteur pension classique par exemple car l'effectif général d'équidés va, quant à lui, diminuer.

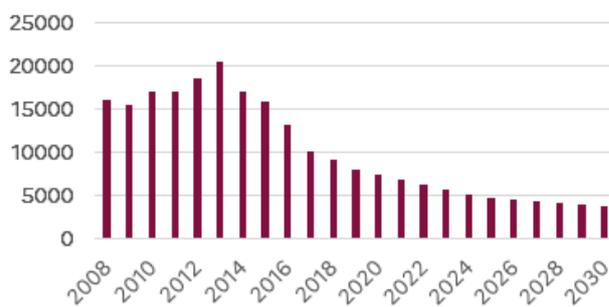
## 7 - Des abattages en forte baisse

Malgré une hausse entre 2009 et 2013, le nombre de chevaux abattus a été divisé par deux entre 2008 et 2019, passant d'un peu plus de 16 000 à un peu moins de 8 000 animaux. En 2030, les équidés abattus ne devraient pas dépasser 4 000 individus.

Cette baisse devrait augmenter le nombre de chevaux sur le marché susceptibles d'être vendus à prix bas voire même donnés.

Une baisse progressive de l'effectif abattu pour arriver dans 10 ans à 2 000 abattages (-50% par rapport au scénario tendanciel) entraînerait une hausse du cheptel en 2030 de 9 500 équidés. Ces équidés supplémentaires peuvent être qualifiés a priori « d'indésirables » même si pour certains ils seront assumés volontairement par leur propriétaire. Pour les autres, qui resteraient à charge d'un propriétaire qui ne souhaite pas les conserver, l'impact financier pourrait être important.

Évolution des abattages



Source : IFCE-OESC, d'après SIRE, TRACES, EDI-SPAN, FranceAgrimer, DDCSPP

# BILAN ET PERSPECTIVES

Informers les propriétaires et futurs propriétaires du coût d'entretien et des soins nécessaires aux chevaux âgés ainsi qu'informer sur le dispositif d'accueil qui apparait suffisant pour les années à venir sont les deux enjeux principaux révélés par l'étude.

Les résultats de l'étude ont été présentés aux membres du comité de pilotage, et des préconisations et un plan d'actions ont été envisagés pour répondre aux enjeux de l'étude.

Dans un premier temps, les résultats de l'étude relatifs à l'évolution des cheptels et aux dispositifs d'accueil sont présentés :

- ▶ Webconférence interne destinée aux agents contrôleurs et identificateurs de l'IFCE (mai 2020)
- ▶ [Webconférence externe destinée aux propriétaires](#) (décembre 2020)
- ▶ [Présentation lors des Journées Science et Innovation Equines](#) (novembre 2020)
- ▶ [Présentation lors de la Semaine Digitale du Cheval](#) (décembre 2020).

Dans un second temps, des supports de communication pour sensibiliser les propriétaires aux coûts d'entretien seront conçus :

- ▶ [Rédaction d'un pocket sur les coûts d'entretien, la qualité de vie et les démarches d'équarrissage pour diffusion aux futurs propriétaires](#)
- ▶ Rédaction d'articles pour la presse spécialisée
- ▶ [Réalisation de fiches Equipédia sur les coûts d'entretien et l'espérance de vie des chevaux.](#)

En 2021, une étude prospective sur l'évolution du marché du cheval de sport-loisir dans les 10 ans à venir sera menée par l'OESC, en partenariat avec la SHF.

Cette étude vise à caractériser la demande en équidés sur le marché national et à l'exportation, ainsi que ses évolutions possibles d'ici 2030. Elle devra permettre aux acteurs de la filière d'analyser les besoins d'adaptation de l'offre, et notamment de la production d'équidés.





Cette analyse prospective s'est déroulée en 6 étapes de Janvier 2019 à Juin 2020.

### 1 - Lancement de l'étude

Recueil documentaire, veille bibliographique notamment à l'étranger qui rencontre des problématiques similaires.

Validation de l'opportunité de travail avec les principaux partenaires externes

Clarification du périmètre de recherche

1ère Réunion du comité de pilotage : Avril 2019

### 2 - Analyse des évolutions possibles de l'effectif d'équidés

Entretiens auprès d'experts de la filière, d'associations de protection animale et de structures prenant des équidés en pension retraite pour mieux connaître :

- ▶ Les perspectives d'évolution des effectifs de chevaux pour les 10 ans à venir par société mère,
- ▶ Les pratiques techniques des structures accueillant des chevaux à la retraite et leur relation clientèle (5 structures professionnelles),
- ▶ Les cas d'abandon, de maltraitance et le fonctionnement des associations de protection animale (3 associations de protection)

### 3 - Collecte des indicateurs

3 cibles ont été enquêtées pour compléter et objectiver les premières analyses :

- ▶ Enquêtes auprès de propriétaires d'équidés réalisées en juin 2019 :  
**Cibles** : 3 000 propriétaires de chevaux âgés de plus de 20 ans et 2 000 propriétaires de chevaux âgés de 10 à 20 ans. L'échantillon était constitué de toute personne enregistrée dans la base SIRE étant propriétaire d'un cheval supposé vivant et ayant consenti à être contactée. L'enquête ne concernait qu'un cheval par propriétaire. Si ce dernier en possédait plusieurs, il ne recevait qu'une enquête.  
**Objectif** : connaître l'activité actuelle de l'équidé, le type d'hébergement et les coûts, les prestations et la projection que font les propriétaires de chevaux encore actifs quant à la retraite de leur animal  
**Technique d'enquête** : Questionnaire envoyé par emailing  
**Taux de réponse** : 658 répondants (taux de réponse : 13%)
- ▶ Enquêtes auprès de propriétaires d'équidés décédés entre 2015 et 2017, réalisées en juin 2019  
**Cibles** : 3080 propriétaires ayant déclaré un cheval mort équarri entre 2015 et 2017 et ayant consenti à être contactée.  
**Objectif** : connaître l'activité avant le décès, la gestion de la fin de vie (soins, décision et délai d'euthanasie, gestion de l'équarrissage) et l'achat d'un nouvel équidé.  
**Technique d'enquête** : Questionnaire envoyé par emailing  
**Taux de réponse** : 458 répondants (taux de réponse : 15%)
- ▶ Enquêtes auprès des structures professionnelles réalisées en juin 2019  
**Cibles** : Détenteurs ayant répondu faire de la pension/commerce ou enseignement et ayant consenti à être contactés  
**Objectif** : connaître les types d'hébergements proposés, la surface disponible pour les chevaux à la retraite, la capacité d'accueil, les prestations et les tarifs associés et les perspectives de développement des structures.

**Technique d'enquête** : Questionnaire envoyé par emailing

**Taux de réponse** : 164 répondants (taux de réponse : 7%)

2ème réunion du comité de pilotage : septembre 2019

#### 4 - Scenarii d'évolution et modélisation des effectifs

- ▶ Projection des effectifs

Le nombre d'équidés ne peut être connu par comptage des données IFCE- SIRE. Il est estimé à partir d'une modélisation utilisant les données de la base SIRE :

- ▶ L'enregistrement des puces électroniques sert pour le recensement de la population,
- ▶ Par ailleurs, la mortalité et les exportations après le puçage sont estimées car elles ne sont que partiellement renseignées dans la base SIRE,
- ▶ Puis les équidés non encore pucés à la date d'estimation sont ajoutés.

Pour plus d'informations sur cette méthode d'estimation, vous pouvez consulter : note thématique : effectif d'équidés.

- ▶ Estimation du nombre d'établissements équestres :

Estimation réalisée en comparant le nombre d'adhérents à la FFE avec les recensements faits en région dans le cadre des Observatoires Economiques Régionaux. En 2016, la population recensée représentait 125% du nombre d'adhérents à la FFE.

Les choix méthodologiques et analyses réalisées au cours de l'étude ont été débattus lors de 3 comités de pilotage associant des représentants des partenaires suivants : SFET, France Galop, Le Trot, FFE et AVEF.

Les membres du COPIL étaient : Joelle Barbier (FG), Arnaud Duluard (Le Trot), Déborah Bardou (FFE), Marc Hasdenteufel (AVEF), Veronique Monteil (SFET), Guillaume Blanc (IFCE) Marie Delerue (IFCE).

#### 5 - Echanges sur les préconisations avec les socio-professionnels

- ▶ Des préconisations ont été proposées et discutées avec les représentants des sociétés mères lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage.
- ▶ 3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage : mars 2020

#### 6 - Création des livrables

- ▶ Comme évoqué précédemment, toute la diffusion de l'étude auprès de l'ensemble des acteurs de la filière a été mise en place durant la 2ème partie de l'année 2020 et le tout début de l'année 2021. Le nombre de produits de communication a permis une large diffusion des résultats et des bonnes pratiques a mettre en oeuvre pour la gestion des chevaux âgés.



### Annexe 1 : Compte rendu des entretiens avec les associations de protection animale

3 associations de protections ont été contactées pour un entretien téléphonique de type semi directif. Les thèmes de l'enquête concernaient :

- ▶ le taux de remplissage des associations,
- ▶ le type de chevaux accueillis,
- ▶ l'évolution du nombre de chevaux saisis ou abandonnés et si cela concernait principalement des actes de maltraitements ou des actes de négligences,
- ▶ le remplacement possible ou non des animaux,
- ▶ les frais engagés par les associations notamment sur les soins des pensionnaires en fin de vie,
- ▶ la perception de l'évolution de la fin de vie des équidés en général, par les associations.

Thèmes	Fondation Brigitte Bardot	Société de Protection des Animaux	Conclusion
<b>Taux de remplissage</b>	100% + ont recours à des pensions.	100%	N'accueillent plus de chevaux. Chevaux placés soit à la SPA soit en pension.
<b>Types de chevaux</b>	Plutôt des vieux chevaux.	Chevaux vieillissant très peu de montables.	Chevaux blessés issus des courses de galop.
<b>Evolution du nombre de chevaux saisis / abandonnés</b>	Augmentation du nombre de chevaux saisis ou « abandonnés » après acte de justice. Ou abandons mais n'acceptent pas les chevaux issus de centre équestre et en fin de carrière.	Sorties d'enquêtes de justice. N'acceptent plus les demandes d'abandon classiques.	Augmentation du nombre de déclarations car sensibilité accrue des particuliers mais beaucoup de signalements non justifiés.
<b>Maltraitance VS négligence</b>	Surtout de la négligence, car budget d'entretien insuffisant.	Surtout de la négligence. Les adoptants confondent bonne action et bonne affaire.	70% des signalements se résolvent par de bons conseils.
<b>Perception de l'évolution de la fin de vie</b>	La fondation est opposée à l'abattage mais a conscience qu'on ne peut pas sauver tous les chevaux. Il vaut mieux une mort brève qu'une longue agonie.		Ils observent une augmentation de l'exclusion bouchère mais les gens n'ont pas les moyens de payer l'équarrissage. Il faudrait limiter les naissances « farfelues » de chevaux L'association est très favorable au permis de détention pour les propriétaires.
<b>Remplacement</b>	Il n'y a pas de remplacement des équidés qui restent la propriété de l'association jusqu'à leur mort.	L'association reçoit beaucoup de demandes pour des chevaux montables par des petits niveaux ce qui n'est pas souvent le cas. Leur population est vieillissante et souvent difficilement re-plaçable.	Les mâles remplacés sont castrés et les femelles sont interdites de reproduction.
<b>Frais de fin de vie</b>	La fondation n'a pas de limite de budget pour les soins des équidés en fin de vie.	Les frais sont engagés tant que l'animal n'est pas en souffrance permanente.	France Galop ne finance que les frais d'entretien et de soins courants.

Il ressort de ces entretiens que les associations voient le nombre de cas de négligences augmenter mais en lien avec l'augmentation de la préoccupation du bien-être animal. Ces déclarations sont fréquemment infondées. Les cas réels sont plus généralement des cas de négligences qui se résolvent par la formation des propriétaires. Les cas les plus graves sont traités par la justice et les chevaux sont ensuite placés dans ces associations.

**Ces dernières souhaitent mettre l'accent sur le fait qu'il faut former techniquement les propriétaires notamment à travers la mise en place d'un permis de détention pour limiter les cas de négligences et en insistant sur les coûts d'entretien du cheval âgé. Il faut que les propriétaires aient des références pour pouvoir anticiper les frais nécessaires pour conserver un équidé à la retraite.**

## Annexe 2 : Compte rendu des entretiens auprès des représentants des maisons mères de la filière

Pour pouvoir modéliser l'évolution du cheptel d'équidés dans les 10 années à venir, des critères influençant l'estimation de l'effectif ont été identifiés, au préalable. Puis, lors d'entretiens semi directifs, les responsables des sociétés mères ont été amenés à définir les évolutions possibles de ces différents paramètres. Un membre de la FFE, de la SFET, de France Galop, du Trot, et de l'AVEF ont été entendus lors d'entretiens téléphoniques.

Les résultats de ces entretiens et des thèmes abordés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Thèmes	Conclusion
<b>Evolution de l'activité</b>	Pour les 4 filières, les naissances devraient se stabiliser sauf pour la filière trait qui devrait voir une augmentation des naissances (avec le nouveau débouché vers le Japon).
<b>Gestion des équidés âgés</b>	L'ensemble des filières ne constate pas de problème actuellement et cela ne devrait pas l'être plus dans 10 ans.
<b>Permis de détention</b>	L'ensemble des acteurs sont globalement favorable à la mise en place d'un permis de détention pour les propriétaires particuliers qui devraient alors justifier d'une « formation » sur les besoins élémentaires des équidés. Cependant ce permis leur semble difficile à mettre en œuvre. Comment vérifier la possession de ce permis notamment dans le cadre d'une vente d'un professionnel à un particulier ou bien même d'une vente entre deux particuliers.
<b>Exclusion bouchère</b>	Les acteurs sont favorables à la possibilité d'exclure des animaux de l'abattage mais en contrepartie, cela devrait engendrer une responsabilisation financière de ceux qui excluent les animaux de la consommation.
<b>SAS de 6 mois</b>	Un SAS de 6 mois pourrait être mis en place pour réintégrer les animaux exclus pour raison médicale. Les animaux, après une période sans traitement certifiée, pourraient de nouveau être abattus. La mise en place de ce SAS est souhaitable pour l'ensemble de la filière mais cela semble peu probable d'un point de vue juridique et réglementaire.
<b>Abattage</b>	Il ne devrait pas y avoir d'évolution majeure prévue concernant l'abattage des équidés. La baisse du nombre d'abattages devrait poursuivre la tendance actuelle.
<b>Euthanasie sans raison médicale</b>	La mise en place de l'euthanasie sans raison médicale est fortement improbable car il faudrait un changement profond des mentalités notamment des praticiens vétérinaires qui s'opposent à cette pratique.

En plus de ces entretiens, un représentant de l'AVEF a été contacté. Vétérinaire praticien en clinique équine, il constate que les propriétaires continuent d'entretenir leurs vieux équidés et dans 70% des cas, les animaux reçoivent des soins équivalents à ceux au travail mais dans 15 à 20% des cas, au contraire, les propriétaires ne font pas les soins nécessaires. La clinique est confrontée, 2 à 3 fois par an, à des demandes d'euthanasie anticipée. Elles sont systématiquement refusées.

# EN RÉSUMÉ

## En résumé

La démocratisation de l'équitation a entraîné une forte augmentation du nombre d'équidés ces dernières décennies avant de connaître une inversion à partir de 2012. Le nombre de chevaux retraités, est quant à lui aujourd'hui en hausse, suite à l'évolution du cheptel dans les années 1990-2000. Actuellement, ces animaux sont principalement hébergés chez leur propriétaire (8 sur 10). Néanmoins, une partie de ces animaux sont logés en pension chez des professionnels (plus d'1 sur 10). Les propriétaires sont globalement satisfaits de la situation et n'envisagent pas de changement important pour les années à venir.

Le nombre de chevaux à la retraite devrait augmenter jusqu'en 2023 (160 000 équidés) puis entamer une baisse marquée jusqu'en 2030 pour atteindre 140 000 animaux. Dans le même temps, les hébergements des retraités vont un peu évoluer. Le nombre de chevaux en pension devrait augmenter et passer d'un peu plus de 20 000 chevaux actuellement pour atteindre près de 40 000 en 2030. Cependant, les structures actuelles apparaissent suffisantes pour accueillir les équidés en pension car les places disponibles devraient couvrir les besoins des années futures.

Il semble important d'informer les propriétaires actuels et futurs sur la gestion de la retraite de leur équidé mais également les acteurs de la filière sur ces évolutions pressenties.

Par ailleurs, la baisse actuelle de l'effectif de chevaux et l'augmentation de la proportion de retraités interrogent la filière quant au recul de l'utilisation des équidés et la possible remise en question du statut du cheval ?

En 2019, l'Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC) - Institut français du cheval et de l'équitation, avec la collaboration des représentants de la filière et l'appui du cabinet conseil KYU Lab, a caractérisé et analysé l'évolution de la population de chevaux retraités et le dispositif d'accueil de ces équidés à l'horizon 2030. Le but était de réaliser un état des lieux du dispositif actuel d'accueil de ces équidés et d'anticiper les adaptations nécessaires pour répondre aux attentes des propriétaires dans les 10 ans à venir, à partir d'une modélisation de l'évolution du cheptel d'équidés retraités.

Ce rapport présente la méthodologie mise en œuvre lors de cette étude : éléments bibliographiques, réalisation d'enquêtes, modélisations de scénarii prospectifs. Il contient les éléments clés révélés par l'étude et les problématiques majeures.

## Gestion de la fin de vie : Quels dispositifs pour répondre aux besoins futurs ? | Synthèse 2020

Observatoire Economique et Social du Cheval - IFCE

Directeur de publication : Jean-Roch Gaillet, Direction générale - IFCE

Rédaction : Charlotte Geyl, Xavier Dornier - Observatoire Economique et Social du Cheval - IFCE

Conception graphique : Laura Lascaud - IFCE | Photo couverture : © Adobe Stock / Photo p.2 ©Charlotte Geyl / Photo p.12 © IFCE

Parution : Février 2021



Observatoire Economique et Social du cheval - IFCE  
charlotte.geyl@ifce.fr  
xavier.dornier@ifce.fr  
[www.equipedia.ifce.fr](http://www.equipedia.ifce.fr)